



VILLE
DE SAINT-OMER

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 08 NOVEMBRE 2011 - 18 H 30

ORDRE DU JOUR - ANALYSE SOMMAIRE

D.G.S. ~ Secrétariat Général
FB

I. PREAMBULE

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 Septembre 2011

Rapporteur : M. le Maire

II. AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Administration Générale

1) Désignation du Secrétaire de Séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera procédé à la désignation d'un membre du Conseil Municipal pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

Rapporteur : M. le Maire

2) Remplacement d'un Conseiller Municipal démissionnaire

Suite à la démission de Monsieur Alain GERARD, il sera procédé à l'installation de Monsieur Jean DELPLACE, Conseiller Municipal qui viendra compléter le tableau des membres élus en exercice.

Rapporteur : M. le Maire

3) Compte-rendu des décisions prises en application de la D.C.M. N°3 du 29 Novembre 2010 portant délégation de pouvoirs

Monsieur le Maire rendra compte des décisions qu'il aura été amené à prendre en application de la Délibération N°3 du Conseil Municipal du 29 Novembre 2010 portant délégation de pouvoirs.

Rapporteur : M. le Maire

4) Election d'un Adjoint

Suite à la démission de Monsieur Alain GERARD, il sera procédé à l'élection d'un nouvel Adjoint.

Rapporteur : M. le Maire

5) Commissions Municipales ~ Modification du tableau annexé à la D.C.M. n°04 du 28 Septembre 2009

Les nouvelles désignations résultant des questions précédentes amèneront l'Assemblée Délibérante à modifier et actualiser la composition du tableau des Commissions Municipales telle qu'elle avait été définie par délibération n°04 du 28 Septembre 2009.

Rapporteur : M. le Maire

6) Organismes extra-municipaux ~ Représentation de la Ville - Modification du tableau annexé à la D.C.M. n° 30 du 27 septembre 2011

A l'instar de la question n° 3, le Conseil Municipal sera invité à modifier la composition du tableau des organismes extra-municipaux telle qu'elle avait été définie par délibération n°30 du 27 septembre 2011.

Rapporteur : M. le Maire

7) Commission d'Appel d'Offres ~ Composition - Suite à la démission de Monsieur Alain GERARD, Membre Titulaire

Il sera demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de la composition de la Commission d'Appel d'Offres, suite à la démission de Monsieur Alain GERARD, Membre Titulaire.

Rapporteur : M. le Maire

8) Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer - Election d'un délégué titulaire

Suite à la démission de Monsieur Alain GERARD, il y a lieu de pourvoir à son remplacement et de procéder à l'élection au scrutin uninominal à bulletins secrets d'un délégué titulaire.

Rapporteur : M. le Maire

9) Recensement de la population 2012 - rémunération des agents recenseurs

Le décret en Conseil d'Etat 2003-485 du 5 juin 2003 pris pour l'application de la loi 2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, détermine les modalités et la procédure du nouveau recensement de la population, dont le prochain se déroulera du 19 janvier au 25 février 2012, pour l'ensemble des communes de plus de 10 000 habitants. C'est dans cette optique qu'il sera demandé au conseil municipal de fixer les modalités de rémunération des agents recenseurs.

Rapporteur : Mme C. REBERGUE

Culture

10) Relogement provisoire du Conservatoire à Rayonnement Départemental - Aménagement de l'Immeuble 22/24 Rue Hendricq - Sollicitation d'un fonds de concours auprès de la CASO.

La Communauté d'Agglomération de Saint-Omer s'est engagée dans la restructuration et l'extension du Conservatoire à Rayonnement Départemental. La Ville de Saint-Omer a pour sa part, en charge le relogement temporaire de l'activité (enseignement et services administratifs) de cet établissement durant les travaux à mener place Saint-Jean. Dans le cadre de ce relogement temporaire, la Ville de Saint-Omer, en application de la délibération n° 30 du 29 novembre 2010, a fait l'acquisition de l'immeuble situé 22/24 rue Hendricq pour un prix de 650 000 €. Le projet global (travaux et maîtrise d'œuvre) est estimé à 508 395 € HT (608 040 € TTC). Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter de la CASO un

fonds de concours le plus élevé possible, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer et signer toutes pièces se rapportant à cette sollicitation y compris le plan de financement prévisionnel de l'opération.

Rapporteur : M. F. DOYER

11) Service Ville d'Art et d'Histoire - Contrat et convention pour animations au titre des exercices 2011 et 2012

La Convention « Villes et Pays d'art et d'histoire » prévoit la mise en œuvre d'actions de sensibilisation à l'architecture et au patrimoine. Dans le cadre de la programmation de la seconde partie de la saison 2011 (septembre-décembre) et de la saison 2012, le travail avec différents prestataires est envisagé. Il sera alors demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat et la convention avec ces prestataires dans le cadre de l'exercice budgétaire 2011 et 2012.

Rapporteur : M. Th. TRIBALAT

12) Conservatoire à Rayonnement Départemental - Demande de subvention auprès du Département du Pas-de-Calais pour le fonctionnement du CRD

Le Département, s'engage fortement auprès des territoires et des acteurs culturels et a défini sa politique culturelle en faveur de l'enseignement artistique dans le Schéma départemental de Développement des Enseignements Artistiques Spécialisés en Musique, Danse et Art Dramatique, adopté par la Commission Permanente du Conseil Général le 18 Décembre 2006, répondant aux orientations inscrites dans la loi du 13 août 2004. Ainsi le Département souhaite renforcer l'accès aux pratiques artistiques et développer le maillage culturel de son territoire en s'appuyant notamment sur le réseau d'excellence culturelle des établissements spécialisés. Le CRD de Saint-Omer s'inscrit dans cette démarche. Garant d'une qualité pédagogique de l'éveil au cycle préprofessionnel (CEPI), il conçoit et développe le réseau avec les établissements municipaux de l'agglomération et les trois autres CRD du Pas-de-Calais, établit des partenariats forts avec les collèges de l'arrondissement et la pratique amateur, et a porté, avec l'aide de la Comédie de l'Aa, le projet 2010-2011 de l'Orchestre Symphonique du Pas-de-Calais autour de la Sinfonia Flamenca de Juan Carmona. Il sera alors proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général la poursuite de la subvention afin que le CRD de Saint-Omer poursuive ses actions de rayonnement des enseignements artistiques sur le territoire.

Rapporteur : M. Th. TRIBALAT

13) Conservatoire à Rayonnement Départemental - Fonctionnement du Cycle pré-professionnel - Demande de subvention auprès de la Région Nord/Pas-de-Calais

La ville de Saint-Omer a signé une convention cadre pour les sites pilotes 2003 - 2005 avec l'Etat et la Région Nord - Pas de Calais. Le décret n°2005-675 du 16 juin 2005 instaurant un nouveau cursus d'enseignement professionnel initial débouchant sur l'obtention d'un DNOP (diplôme national d'orientation professionnelle), a incité les conservatoires à rayonnement départemental du Nord-Pas-de-Calais, sous l'impulsion du Ministère de la Culture, à proposer ce CEPI dès la rentrée de septembre 2007. Depuis octobre 2007, une trentaine d'élèves se sont inscrits en CEPI musique au sein du Conservatoire à rayonnement départemental de Saint-Omer Il sera proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional la poursuite de la subvention afin de doter le CRD de Saint-Omer des enseignements obligatoires à la structuration de ce cursus spécialisé.

Rapporteur : M. Th. TRIBALAT

14) Conservatoire à Rayonnement Départemental - Aide au fonctionnement - Programme 2012 - Demande de subvention auprès de l'Etat

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Saint-Omer a pour vocation l'accès à la pratique musicale et chorégraphique en relation avec la diffusion. De l'initiation à la formation préprofessionnelle, il dispense l'enseignement des techniques, connaissances et moyens d'expression permettant une pratique amateur de haut niveau ou l'acquisition d'un métier. Afin de poursuivre les différentes actions dynamisées par le protocole de décentralisation culturelle, il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat une aide financière la plus élevée possible.

Rapporteur : M. Th. TRIBALAT

A travers la présentation des différents rapports annuels, le compte-rendu d'activités de la Communauté d'Agglomération de SAINT-OMER sera abordé par les 2 vice-présidents.

15) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable - année 2010 - Information des usagers.

Le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, tel qu'approuvé par le conseil communautaire, lors de sa séance du 30 juin 2011, sera présenté au Conseil Municipal, pour mise à disposition du public.

Rapporteur : M. le Maire

16) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif - année 2010 - Information des usagers.

Le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, tel qu'approuvé par le conseil communautaire, lors de sa séance du 30 juin 2011, sera présenté au Conseil Municipal, pour mise à disposition du public.

Rapporteur : M. le Maire

17) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif - année 2010 - Information des usagers.

Le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif, tel qu'approuvé par le conseil communautaire, lors de sa séance du 30 juin 2011, sera présenté au Conseil Municipal, pour mise à disposition du public.

Rapporteur : M. le Maire

18) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers - année 2010 - Information des usagers.

Le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers, tel qu'approuvé par le conseil communautaire, lors de sa séance du 30 juin 2011, sera présenté au Conseil Municipal, pour mise à disposition du public.

Rapporteur : M. le Maire

19) Aire d'Accueil des gens du voyage d'ARQUES/BLENDECQUES et Aire de Grand Passage de SAINT-OMER - compte-rendu annuel technique et financier - année 2010 - Information des usagers.

Conformément à la Loi N°96-142 du 21 février 1996 et à l'article L.1411.3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de SAINT-OMER, lors de sa séance du 30 juin 2011, a approuvé le compte-rendu technique et financier afférent à l'exploitation de l'Aire d'Accueil des gens du voyage d'ARQUES/BLENDECQUES et de l'Aire de Grand Passage de SAINT-OMER, au titre de l'année 2010, lequel document sera présenté au Conseil Municipal pour mise à disposition du Public.

Rapporteur : M. le Maire

20) Aire d'Accueil des gens du voyage de LONGUENESSE - compte-rendu annuel technique et financier - année 2010 - Information des usagers.

Conformément à la Loi N°96-142 du 21 février 1996 et à l'article L.1411.3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de SAINT-OMER, lors de sa séance du 30 juin 2011, a approuvé le compte-rendu technique et financier afférent à l'exploitation de l'Aire d'Accueil des gens du voyage de LONGUENESSE, au titre de l'année 2010, lequel document sera présenté au Conseil Municipal pour mise à disposition du Public.

Rapporteur : M. le Maire

21) Complexe Culturel d'agglomération Daniel Balavoine - compte-rendu annuel technique et financier - saison 2009-2010 - Information des usagers.

Conformément à la Loi N°96-142 du 21 février 1996 et à l'article L.1411.3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de SAINT-OMER, lors de sa séance du 30 juin 2011, a approuvé le compte-rendu technique et financier afférent à la gestion du Complexe Culturel Daniel Balavoine, au titre de la saison 2009-2010, lequel document sera présenté au Conseil Municipal pour mise à disposition du Public.

Rapporteur : M. le Maire

22) Service d'exploitation des transports collectifs - compte-rendu annuel technique et financier - année 2010 - Information des usagers.

Conformément à la Loi N°96-142 du 21 février 1996 et à l'article L.1411.3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de SAINT-OMER, lors de sa séance du 30 juin 2011, a approuvé le compte-rendu technique et financier afférent à l'exploitation des transports collectifs au titre de l'année 2010, lequel document sera présenté au Conseil Municipal pour mise à disposition du Public.

Rapporteur : M. le Maire

23) Office de Tourisme de Pôle - compte-rendu annuel technique et financier - année 2010 - Information des usagers.

Conformément à la Loi N°96-142 du 21 février 1996 et à l'article L.1411.3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de SAINT-OMER, lors de sa séance du 30 juin 2011, a approuvé le compte-rendu technique et financier afférent à la gestion de l'Office de Tourisme de Pôle, au titre de l'année 2010, lequel document sera présenté au Conseil Municipal pour mise à disposition du Public.

Rapporteur : M. F. DOYER

24) Pépinière d'entreprises de la C.A.S.O. - compte-rendu annuel technique et financier - année 2010 - Information des usagers.

Conformément à la Loi N°96-142 du 21 février 1996 et à l'article L.1411.3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de SAINT-OMER, lors de sa séance du 30 juin 2011, a approuvé le compte-rendu technique et financier afférent à la gestion et à l'animation de la pépinière d'entreprises, au titre de l'année 2010, lequel document sera présenté au Conseil Municipal pour mise à disposition du Public.

Rapporteur : M. F. DOYER

25) Gestion de la fourrière pour animaux - Compte-rendu annuel technique et financier du délégataire - année 2010 - Information des usagers.

Conformément à la Loi N°96-142 du 21 février 1996 et à l'article L.1411.3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de SAINT-OMER, lors de sa séance du 30 juin 2011, a approuvé le compte-rendu technique et financier afférent à la gestion de la fourrière pour animaux, au titre de l'année 2010, lequel document sera présenté au Conseil Municipal pour mise à disposition du Public.

Rapporteur : M. le Maire

Travaux - voirie - espaces verts

26) Abrogation de la délibération n°18 du 29 juin 2011 - Réalisation d'une aire de camping-cars - Sollicitations de financement

Par délibération en date du 29 juin 2011, le conseil municipal a approuvé le principe de réalisation d'une aire de camping cars et autorisé le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires aux recherches de financements. L'exposé de la délibération précisait que le projet poursuivait un

but touristique et que le site retenu était le site des Glacis. Cette délibération était surtout rendue nécessaire par le fait que comme pour tout projet, la réalisation de celui-ci reste conditionnée par l'obtention de financements de partenaires et notamment du Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais. L'adoption de cette délibération a provoqué des réactions de riverains concernés par le projet. Nous voulons tenir compte de ces réactions, et nous avons entrepris de revenir vers d'autres possibilités d'implantation de l'aire de camping-cars, équipement qui reste indispensable pour le rayonnement de notre ville, pour son attractivité touristique, contribuant ainsi à soutenir activement et durablement le commerce local. Il sera demandé au Conseil Municipal de bien vouloir décider l'abrogation de la délibération n°18 du 29 juin 2011 de manière à poursuivre la réflexion de manière concertée sur ce projet.

Rapporteur : M. le Maire

Animation de Quartiers

27) Centre Social et Culturel - Cyber-centre et Points d'accès Internet

Créé en Mars 2010, le Centre Social et Culturel de Saint-Omer rayonne aujourd'hui sur les différents quartiers de la Ville par sa vocation élargie avec les Maisons de Quartiers. Depuis sa mise en place, le Contrat Enfance Jeunesse signé entre la Ville de Saint-Omer et la Caisse d'Allocations Familiales a permis de développer des actions dans les quartiers de la Ville au sein des maisons de quartiers et de la Maison des Associations. En 2003, le cyber centre situé Maison de Quartier Perpignan a été mis en place et inclus dans le Contrat Temps Libres à l'époque avec pour objectif de démocratiser l'outil informatique et l'utilisation d'Internet auprès de la population audomaroise. Le parc informatique n'a pas été renouvelé depuis. Le projet porte donc sur le renouvellement du parc cyber-centre et la mise en place de ces points d'accès sécurisés dans les maisons de quartier (Mathurin - Laënnec - Saint Exupéry - Diderot) et encadrés dans leur utilisation par chaque responsable de la maison de quartier. Il sera demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention d'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, pour un montant de 3 430,32 € représentant 40% du montant hors taxes du projet soit 8 575,80 € HT.

Rapporteur : M. le Maire

Personnel Communal

28) Rémunération d'un organisme de formation

En application des lois n° 83-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la formation professionnelle tout au long de la carrière, les fonctionnaires territoriaux ont le droit de suivre toute formation en relation avec les fonctions exercées mais également de se promouvoir dans la carrière territoriale. Il sera proposé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter le règlement de la formation sur le droit funéraire pour un montant total de 1 435,20 € à destination de trois agents de la Direction Administrative des Services Techniques Municipaux, et de la formation à l'utilisation du logiciel REQUIEM pour un montant total de 3 060 € à destination des agents de la Direction Administrative des Services Techniques en charge de la gestion des cimetières.

Rapporteur : M. F. DOYER

29) Personnel communal - Création et transformation d'emplois

En application des dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, « les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés, transformés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ». Le pouvoir de créer, transformer ou de supprimer des emplois est un des éléments du principe de la libre administration des Collectivités Territoriales inscrits dans la Constitution du 4 octobre 1958 que la loi ne peut elle-même réduire. Ainsi, en ce qui concerne la Ville de SAINT-OMER, il s'avère nécessaire de procéder à la création au tableau des effectifs d'un

emploi d'Ingénieur Directeur du Département Foncier Urbanisme et Grands Projets Urbains, ainsi qu'au rétablissement de l'emploi d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique 10/20^{ème} par la suppression de l'emploi d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique 20/20^{ème} précédemment créé.

Rapporteur : M. F. DOYER

30) Personnel Communal - Modification du tableau des effectifs

Il sera procédé à la modification du tableau des effectifs du personnel communal suite à l'adoption de la précédente délibération.

Rapporteur : M. F. DOYER

31) Personnel Communal - Régime Indemnitare - Prime de Service et de Rendement de la filière Technique - Catégorie A

Par délibération n° 27 du Conseil Municipal en date du 25 mars 2010, il a été procédé à la mise en place de la Prime de Service et de Rendement sur la base de la nouvelle réglementation en faveur de la filière technique en décidant que les bénéficiaires concerneraient uniquement la catégorie B, à savoir le cadre d'emplois des Techniciens. Or, l'évolution des missions, à forte valeur ajoutée, au sein des collectivités territoriales et la complexité des dossiers à traiter peut impliquer le recours à des recrutements d'agents de catégorie A, relevant notamment du cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux. Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de définir les filières et cadres d'emplois susceptibles de percevoir la prime de service et de rendement. Ceci-exposé, il sera demandé au Conseil Municipal de bien vouloir décider que les bénéficiaires et les montants de cette prime concerneront également le cadre d'emplois des Ingénieurs, et de décider qu'un agent non titulaire pourrait également en être bénéficiaire s'il occupe un emploi d'ingénieur contractuel en vertu de la Loi n° 84-53 Chapitre 1^{er} - article 3 alinéa 1 (vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu dans les conditions statutaires), et enfin d'acter que l'attribution individuelle, décidée par l'autorité, fera l'objet d'un arrêté.

Rapporteur : M. F. DOYER

Finances

32) Modification de la délibération n° 28 du 27 septembre 2011 - Réfection du parquet de la Salle Pierre de Coubertin - Sollicitation de subvention auprès du Conseil Régional du Nord/Pas-de-Calais suite à un changement par rapport au devis initial

Afin de permettre la réfection du parquet de la Salle de Sport Pierre de Coubertin, il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer et signer toutes pièces se rapportant aux sollicitations financières.

Rapporteur : M. F. DOYER

33) Reversement des frais d'énergie au diocèse d'Arras suite aux travaux effectués à l'Eglise Saint-Sépulcre

Suite aux travaux effectués à l'Eglise Saint-Sépulcre, le Diocèse d'Arras a été redevable d'une somme de : 930,80 € correspondant à trois factures d'électricité et à une facture d'eau. Le diocèse d'Arras demande la prise en charge de cette somme par la Ville, la paroisse n'utilisant plus l'Eglise. Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser le remboursement de cette somme au diocèse d'Arras.

Rapporteur : M. F. DOYER

34) Virements et ouvertures de crédits - Budget Principal et Salle Multifonctions

Depuis le vote du budget primitif 2011, il a été constaté que des ouvertures de crédits complémentaires seraient nécessaires, tant en investissement qu'en fonctionnement. Il s'agit, notamment de virements et ouvertures pour réajustement de recettes et de dépenses, sur lesquels le conseil municipal sera amené à se prononcer.

Rapporteur : M. F. DOYER

Le Maire,

Bruno MAGNIER